

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MARS 2017**

---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mars à 18H00, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION : 16 MARS 2017**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE:**

**15**

**MEMBRES PRESENTS :**

**10 puis 11 à partir de 18h57**

**POUVOIRS :**

**05 puis 04 à partir de 18h57**

**SONT PRESENTS :** M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, M. Olivier DE BOURSETTY, M. Michel LEJETTE, Mme Caroline PEYRACHE, Mme Catherine NÖEL, M. André POTTIER, M. Alain THOMINE, Mme Carole GOSSWILLER, M. Michel HOCHET, Mme Annie PARTHENAY-ROBERT (à partir de 18h57).

**POUVOIRS :**

Mme Isabelle LEMARCHAND est représentée par M. Michel LEJETTÉ

M. Bernard BUARD est représenté par Mme Christine MUÑOZ

M. Jean-Paul MAZE est représenté par Mme GOSSWILLER

M. Marc MOUCHEL est représenté par M. André POTTIER

Mme Annie PARTHENAY-ROBERT est représentée par M. Michel HOCHET jusqu'à 18h57

Mme Christine MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2017 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents. M. le Maire ouvre la séance. Il constate et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- **Compte Administratif lotissement 2016**
  - **Compte de Gestion lotissement 2016**
  - **Compte Administratif commune 2016**
  - **Compte de Gestion commune 2016**
  - **Affectation du résultat budget commune**
  - **Vote du budget primitif 2017**
  - **Règlement du mini stade**
  - **Subventions 2017**
  - **Acquisition d'un ordinateur portable**
  - **Route Touristique : résultat de l'appel d'offres**
  - **Remboursement EDF**
  - **Créances éteintes/Admission en non-valeur**
  - **Informations diverses**
  - **Questions diverses**
-

### 2017-33 Compte Administratif lotissement 2016

Monsieur le Maire rappelle que les documents budgétaires reflètent les écritures comptables de l'année écoulée. Mme VASTEL, secrétaire générale, présente et commente les différents chapitres en section de fonctionnement ainsi que les différentes opérations en section d'investissement.

Le conseil municipal réuni sous la présidence du doyen d'âge, M. Michel HOCHET, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- vu les dispositions de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- considérant que les données du Compte Administratif sont conformes à celle du Compte de Gestion du receveur municipal selon les données résumées ci-dessous :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes de l'exercice 2016 :	0 €
Total des dépenses de l'exercice 2016 :	<u>339 328.04 €</u>
Résultat de l'exercice 2016 :	- 339 328.04 €
<u>Résultat de clôture année 2016</u>	<u>- 339 328.04 €</u>

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 qui fait apparaître les résultats suivants :
  - Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à – 339 328.04 €.

#### DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

### 2017-34 Compte de Gestion lotissement 2016

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du lotissement, le conseil municipal prend connaissance du Compte de Gestion qui est en parfaite harmonie avec le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016,
- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame la Trésorière de Cherbourg, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2016 tel qu'il vient de lui être présenté

#### DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

### 2017-35 Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire rappelle que les documents budgétaires reflètent les écritures comptables de l'année écoulée. Il présente et commente les différents chapitres en section de fonctionnement ainsi que les différentes opérations en section d'investissement.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Michel HOCHET, doyen d'âge, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- vu les dispositions de l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales,
- considérant que les données du compte administratif sont conformes à celle du compte de gestion de Madame la Trésorière de Cherbourg selon les données résumées ci-dessous :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Total des recettes de l'exercice 2016:	1 290 731.64 €
Total des dépenses de l'exercice 2016:	<u>739 856.11 €</u>
Résultat de l'exercice 2016 :	550 875.53 €
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2016:	65 438.51 €
<u>Résultat positif de clôture année 2016 :</u>	<u>616 314.04 €</u>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Total des recettes de l'année 2016 :	421 344.66 €
Total des dépenses de l'année 2016:	<u>835 120.59 €</u>
Résultat de l'exercice 2016 :	- 413 775.93 €
Excédent d'investissement reporté:	1 175 117.84 €
<u>Résultat positif d'investissement - clôture année 2016 :</u>	<u>761 341.91 €</u>

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 commune qui fait apparaître les résultats suivants :
  - Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 616 314.04 €
  - Le résultat excédentaire de la section d'investissement s'élève à 761 341.91 €

### **DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.**

#### **2017-36 Compte de gestion 2016**

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, le conseil municipal prend connaissance du Compte de gestion, qui est en harmonie avec le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016
- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame La Trésorière de Cherbourg, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2016 tel qu'il vient de lui être présenté.

### **DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.**

#### **2017-37 Affectation du résultat**

Monsieur le Maire qui a rejoint la séance propose d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

- 002 report à nouveau : 216 314.04 €
- 1068 excédent capitalisé : 400 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ADOpte** l'affectation du résultat de l'exercice 2016 proposé par Monsieur le Maire.

#### **DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.**

#### **Avant de proposer le budget primitif 2017 à l'assemblée, M. le Maire fait la déclaration suivante :**

« Le budget 2017 qui va vous être proposé est dans la continuité des deux années précédentes. L'excellent résultat de 2014 nous permet d'envisager la réalisation de projets importants décidés cette même année : Maison de Santé Pluri-professionnelle et Bibliothèque, tout en poursuivant notre effort sur la voirie. Le résultat prouve que notre commune peut investir sans mettre ses finances en difficulté puisque l'excédent (hors recette du lotissement) est au niveau des années précédentes. Nous envisagions même de baisser les taux cette année, après trois exercices stables, nous allons remettre cette décision à 2018. En effet, la mise en place de la Communauté d'Agglomération du Cotentin soulève des interrogations et il est prudent d'attendre la fin de la première année de fonctionnement pour prendre une décision. Nous ne voterons pas les taux lors de ce conseil pour les mêmes raisons, mais nous sommes assurés des recettes indiquées, seule la répartition entre taxes foncières et d'habitations d'une part, et attribution de compensation d'autre part, peut varier.

Les investissements en voirie seront encore importants. Après avoir rénové la route des Fosses à Terre (travaux qui étaient attendus depuis longtemps), le chemin de la Petite Chapelle, transformé le jardin du Presbytère en domaine public, nous allons enfin terminer l'aménagement de la route Touristique et étudier l'amélioration du Chemin des Brûlés dans sa partie Est.

En ce qui concerne les bâtiments, outre la mise en route des deux projets déjà cités, nous allons poursuivre, sur cet exercice, la rénovation de la salle polyvalente (baies Sud). Le Budget comporte une réserve importante pour les réparations éventuelles, notamment de toitures.

Pour la Jeunesse, des jeux pour enfants de 3 à 12 ans seront installés sur le terrain en cours d'acquisition Route du Fort, ils seront à la disposition des campeurs mais aussi de la population locale. L'aménagement du Mini Stade dans la cour de l'école sera achevé.

Le BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017 se situe sensiblement au même niveau que l'année dernière. Il est prudent et économe sans excès, permettant de répondre aux besoins de la commune.

Le BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017 est en légère baisse par rapport à 2016 et il prend en compte des décisions de 2016, réalisées pour la plupart, mais dont les factures sont arrivées trop tardivement pour être imputées au dernier exercice.

Ce projet de BUDGET PRIMITIF a été voté à l'unanimité par la Commission des Finances, j'espère qu'il sera approuvé par vous après son examen attentif. Je remercie nos fonctionnaires pour le travail réalisé avec les élus responsables.

**Mme Annie PARTHENAY-ROBERT entre en séance à 18h57.**

## 2017-38 Vote du Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2016 de la commune, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et 2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins de chacun, et précise que le résultat de l'exercice 2016 a été affecté dans le présent budget primitif conformément au Compte de Gestion de Madame la Trésorière de Cherbourg,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **À L'UNANIMITÉ,**

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2017 de la commune comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 Charges à caractère général	384 000.00 €	013 Atténuation de charges	53 000.00 €
012 Charges de personnel	442 200.00 €	70 Produits des services	32 800.00 €
014 Atténuation de produits	20 000.00 €	73 Impôts et taxes	412 486.00 €
065 Autres charges gestion courante	59 891.00 €	74 Dotations et participations	266 000.00 €
066 Charges financières	8 300.00 €	75 Autres produits gestion courante	34 000.00 €
067 Charges exceptionnelles	80 209.00 €	002 Excédent fonctionnement reporté	216 314.00 €
022 Dépenses imprévues	20 000.00 €		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	1 014 600.00 €	<b>RECETTES</b>	1 014 600.00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT 2016</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
16 Remboursement d'emprunts	55 500.00 €	041 Opérations ordre entre sections	10 565.00 €

20 Immobilisations incorporelles	24 000.00 €	10 Dotations Fonds divers Réserves	466 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	575 841.00 €	13 Subventions d'investissement	147 500.00 €
041 Immobilisations en cours	10 565.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	251 500.00 €
23 Immobilisations en cours	971 000.00 €	001 Solde exécution reporté	761 341.00 €
<b>TOTAL</b>			
<b>DEPENSES</b>	1 636 906.00 €	<b>RECETTES</b>	1 636 906.00 €

- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il est voté par chapitre.

Mme Carole GOSSWILLER donne lecture au Conseil d'un courriel de Mme FILLATRE, Trésorière municipale. Mme FILLATRE se félicite de la situation financière satisfaisante de notre commune.

#### **2017-INFO Règlement du mini stade**

Mme Christine MUÑOZ donne lecture au Conseil du règlement concernant l'utilisation du mini stade sur le plateau scolaire sis Route des Chênes. Une majorité des conseillers demande à ce que le règlement soit revu car certains points sont d'après eux répétitifs. Le règlement va être réétudié et sera présenté lors du prochain Conseil.

#### **2017-39 Subventions 2017**

Le Conseil municipal s'est prononcé sur l'attribution de subventions municipales aux associations locales suivantes :

- Club des aînés	800 € <b>UNANIMITÉ</b>
- L'Amicale Brettevillaise	2 200 € <b>UNANIMITÉ</b>
- La Chesnée	800 € <b>UNANIMITÉ</b>
- Football club	800 € <b>UNANIMITÉ</b>
- Anciens combattants	200 € <b>UNANIMITÉ</b>
- SNSM	150 € <b>UNANIMITÉ</b>
- Cœur et Cancer	150 € <b>UNANIMITÉ</b>
- Au Bonheur des Petits Bouts	200 € <b>UNANIMITÉ</b>
- Espace Informatique	800 € <b>UNANIMITÉ</b>
- Chasse	200 € <b>UNANIMITÉ</b>
- Association Camping	200 € <b>UNANIMITÉ</b>
- Association « les mains libres »	300 € <b>UNANIMITÉ</b>
- Femmes Solidarité	150 € <b>UNANIMITÉ</b>
- Croix Rouge Cherbourg	100 € <b>UNANIMITÉ</b>

Soit un total de

**7 050.00 €**

## **2017-40 Acquisition d'un ordinateur portable**

Mme GOSSWILLER informe le Conseil qu'il convient de s'équiper d'un ordinateur supplémentaire dans le bureau des adjoints. Trois entreprises ont été contactées (DALTONER, LC Informatique et LABO 144), mais LC Informatique est la seule à avoir répondu. Mme GOSSWILLER nous présente un devis pour l'achat d'un ordinateur portable de marque ASUS comprenant la sacoche et la souris, le pack Office Home 2013 et l'installation sur place, le tout pour un montant global de 672.50 € HT soit 807.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER
- **ACCEPTE** le devis de LC Informatique d'un montant de 672.50 € HT soit 807.00 € TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis.

## **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2017-41 Route Touristique : résultat de l'appel d'offres**

M. Olivier DE BOURSETTY informe le Conseil que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 9 mars 2017 afin de procéder à l'ouverture des plis concernant l'aménagement de la Route Touristique. Il donne lectures des différentes offres reçues :

- MASTELLOTTO SAS pour un montant de 58 232.50 € HT
- SARL JM BOUCÉ pour un montant de 62 332.00 € HT
- EUROVIA BASSE-NORMANDIE pour un montant de 59 624.96 € HT
- EIFFAGE ROUTE OUEST pour un montant de 59 515.00 € HT
- COLAS ILE-DE-FRANCE pour un montant de 57 864.89 € HT

La commission d'Appel d'Offres propose au Conseil de retenir l'offre de l'entreprise COLAS ILE-DE-FRANCE d'un montant de 57 864.89 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

#### **DÉCIDE :**

- **De VALIDER** le choix de la commission d'Appel d'Offres,
- **D'ADOPTER** l'offre de l'entreprise COLAS ILE-DE-FRANCE d'un montant de 57 864.89 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis.

## **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2017-42 Remboursement EDF**

Mme Carole GOSSWILLER informe le Conseil qu'EDF a, par erreur, facturé deux fois le même mois. Le montant du remboursement EDF s'élève à la somme de 4 571.12 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER
- **ACCEPTE** le remboursement EDF d'un montant de 4 571.12 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder à l'encaissement de ce remboursement.

## DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2017-43 Admission en non-valeur et Créances éteintes

Mme Carole GOSSWILLER informe l'assemblée que des créances sont irrécouvrables.

Le tableau ci-après concerne l'**admission en non-valeur** de titre de recettes pour un montant de 90.20 €, liste arrêtée à la date du 31/12/2016.

ANNÉE	TITRE	MONTANT	OBJET
2009	10/2009	90.20 €	Frais cantine Déc 2009

L'**admission en non-valeur** n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Le tableau ci-après concerne les **créances éteintes** suite à une procédure de redressement judiciaire (créance admise par le Tribunal de Grande Instance de Cherbourg) pour un montant global de 3 400€, liste arrêtée à la date du 31/12/2016.

Les titres émis en 2009 étaient d'une valeur globale de 3 400.00 €.

ANNEE	TITRE	MONTANT	OBJET
2009	256/2009	850.00 €	LOYER JUILLET 2009 ATELIER AU RADAR M. GUILLEMETTE
2009	257/2009	850.00 €	LOYER AOUT 2009 ATELIER AU RADAR M. GUILLEMETTE
2009	258/2009	850.00 €	LOYER SEPTEMBRE 2009 ATELIER AU RADAR M. GUILLEMETTE
2009	296/2009	850.00 €	LOYER OCTOBRE 2009 ATELIER AU RADAR M. GUILLEMETTE

**La créance éteinte** s'impose à la collectivité et à la trésorerie et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

En conséquence, Mme GOSSWILLER demande au Conseil de statuer sur l'admission de ces deux tableaux de créances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé qui précède,

**DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans les deux tableaux ci-dessus.

**DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- M. le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) reçu en mairie le 23 courant. Dans ce courrier, l'ARS nous informe que la lecture de la version



corrigée du rapport relatif au diagnostic acoustique de la salle de la Chênevière établie le 17 mars 2017, fait apparaître les modalités de détermination du niveau maximum à l'émission. Il s'avère que ce niveau est bien de 93 dB(A). L'ARS nous informe que le calage du limiteur de pression acoustique à 92 dB(A) devra permettre de respecter les dispositions de la réglementation en vigueur. M. le Maire propose donc d'ouvrir à partir de mai, la salle à la location.

- M. le Maire informe l'assemblée avoir rencontré avec Mme LEMARCHAND, un ostéopathe et un médecin qui souhaitent s'installer dans la future maison médicale. L'ostéopathe s'installerait en janvier 2018 et le médecin généraliste en novembre 2018.
- M. le Maire précise qu'en ce qui concerne la maison médicale/ bibliothèque, nous ne devons pas nous attendre à des subventions à part 80 000 € (2x40 000 €) maximum émanant des fonds LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale).
- M. le Maire rappelle à l'assemblée le spectacle théâtral qui se tiendra le 7 avril dans la salle de la Chênevière.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. POTTIER demande où en est la numérisation du cimetière. M. LEJETTÉ lui répond que dans un premier temps nous allons poser des plaques sur les tombes dont la concession est arrivée à échéance. Ensuite, nous pourrons numériser.
- M. POTTIER signale que le site internet n'est pas mis à jour. Mme VASTEL, en charge du dossier, lui répond que le nouveau site est en cours de réalisation et sera mis en ligne sous peu.
- M. POTTIER demande s'il serait possible d'installer des plots en face de la maison de M. ONFROY sise Route du Fort de manière à empêcher le stationnement. M. le Maire lui répond qu'il serait mieux de faire un arrêté, car la route du Fort est une départementale et non une communale. Nous allons nous renseigner au niveau du département.
- M. POTTIER demande pourquoi les travaux pour la sécurité Route des Chênes n'ont pas encore été commencés. M. DE BOURSETTY lui répond que le plan prévu initialement pose un problème car de plus en plus de voitures sont garées sur le côté et la visibilité n'est pas bonne et peut causer du danger. Il propose de refaire une étude de façon à améliorer la sécurité des piétons et des voitures.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.**

